

Anticiper des conséquences inattendues des restaurations écologiques : intégrer et se prémunir des risques de colonisation par des espèces exotiques envahissantes

Alain Dutartre¹, Emmanuelle Sarat², Doriane Blottière³, Nicolas Poulet⁴

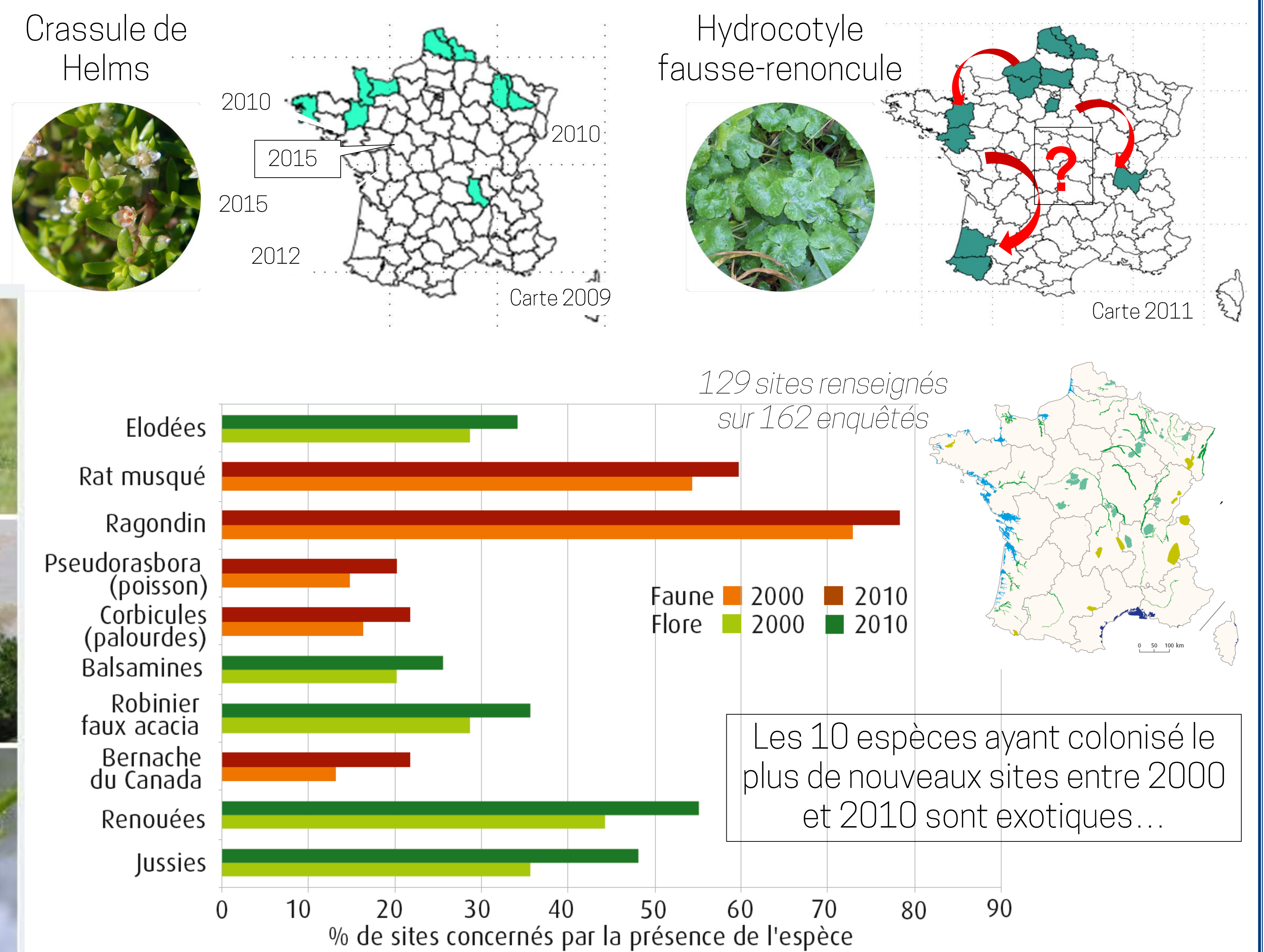
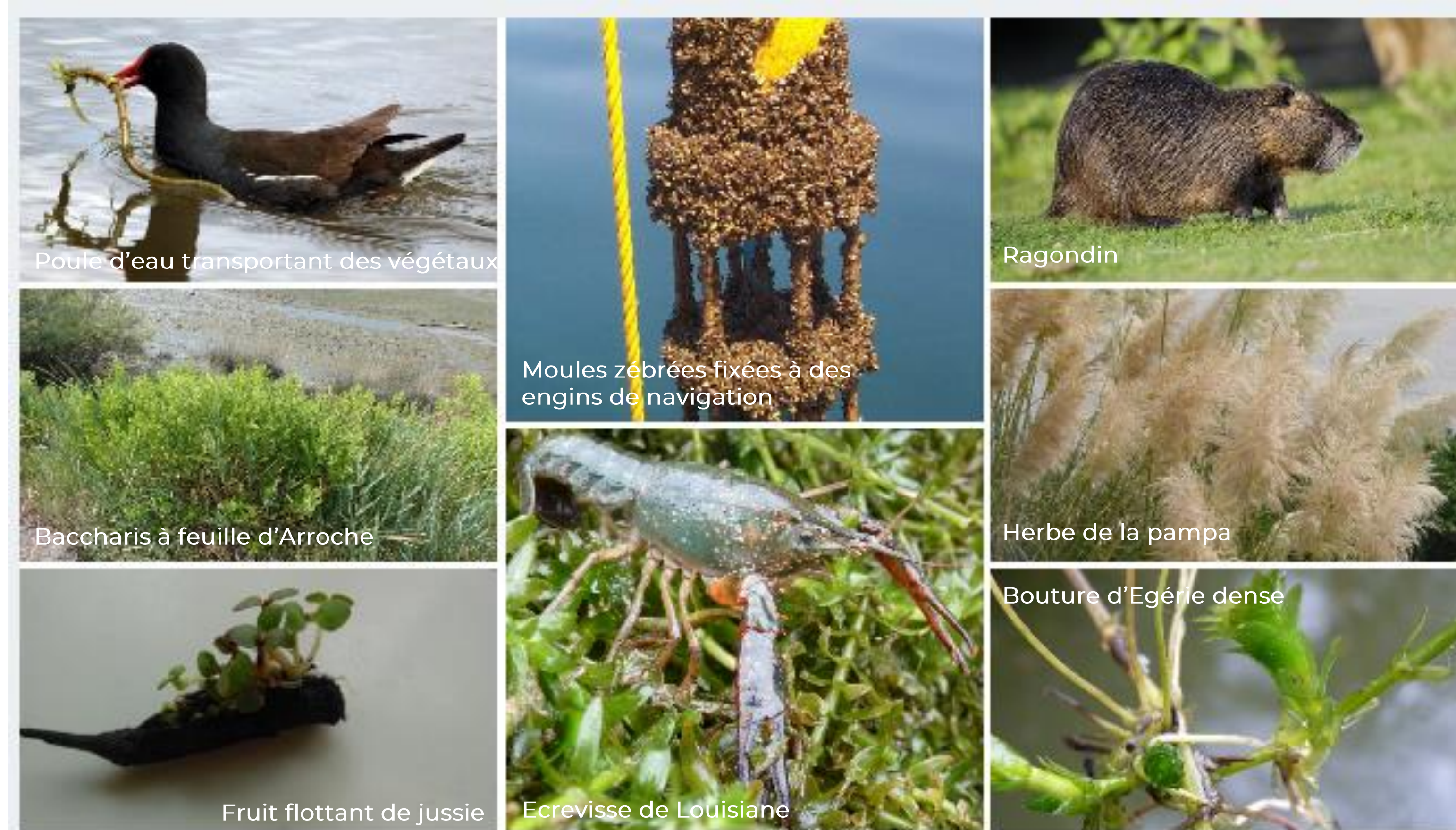
L'installation et la dispersion des espèces exotiques envahissantes (EEE) peuvent être localement favorisées par les perturbations de diverses natures se produisant dans les écosystèmes, dont les perturbations d'origine anthropique.

Les modifications du fonctionnement physique et/ou écologique des sites dans lesquels sont réalisées des interventions de restauration écologique produisent nécessairement de telles perturbations.

Ces interventions peuvent donc être un facteur de facilitation d'implantation d'EEE, risque qu'il convient de prévoir dans leur réalisation et dans la maintenance des sites dans le temps.

DES DISPERSIONS D'EEE CONTINUES ET DIFFICILES À PRÉVOIR

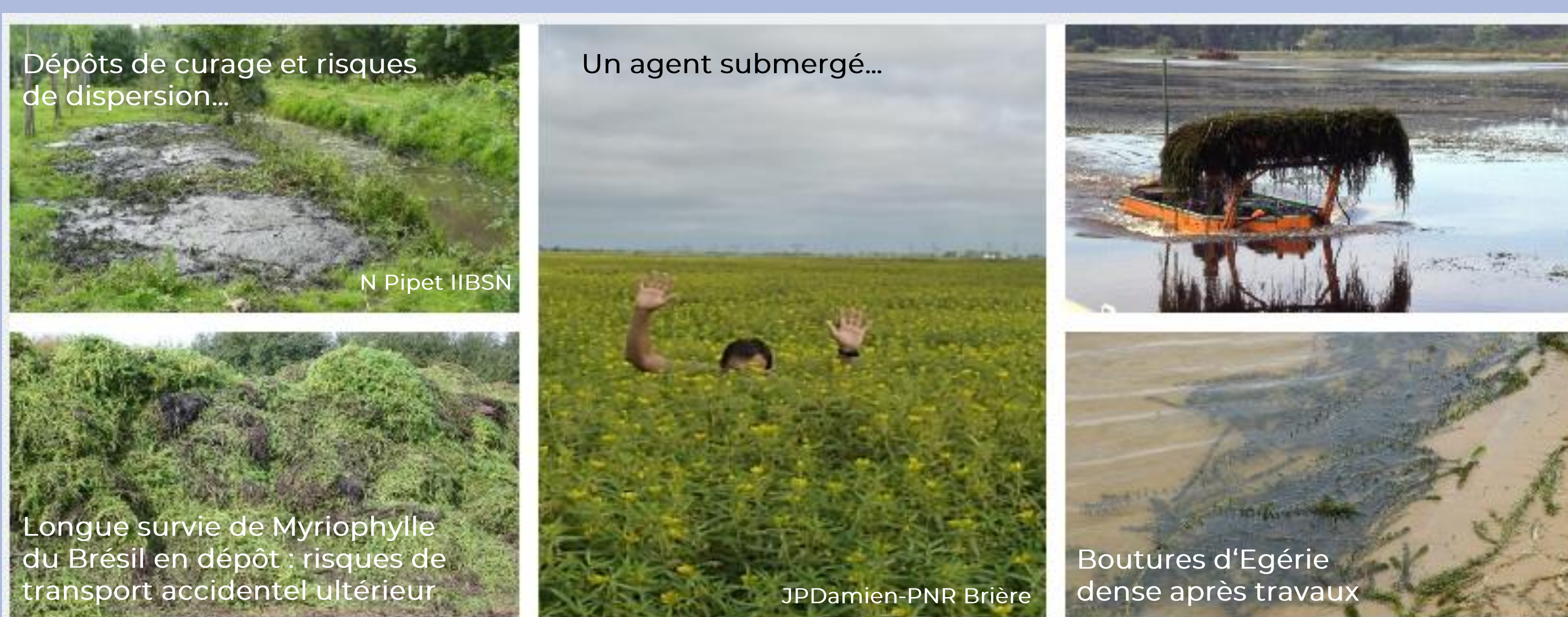
- Enquête du CGDD (Le point sur... N° 165, juin 2013) : « peu de zones humides échappent à la colonisation par des espèces envahissantes et proliférantes entre 2000 et 2010 ».
- Les deux tiers des espèces faisant l'objet de gestion dans ces sites sont exotiques.



- Des transports de diaspores de plantes variés et des déplacements d'animaux ...
- Des dépenses de gestion en forte croissance...

QUELQUES MAUVAISES SURPRISES APRÈS INTERVENTIONS

- Mise en connexion avec des milieux colonisés par des EEE,
- Transport de diaspores lors de travaux d'entretien des sites,
- Insuffisance de précautions lors de travaux de restauration...



INTÉGRER LES RISQUES DE DISPERSION DES EEE DANS LES INTERVENTIONS DE RESTAURATION ÉCOLOGIQUE

Pourquoi ?

- Réduire la dispersion des EEE,
- Réduire la complexité des interventions futures de gestion,
- Favoriser la conservation ou la restauration des espèces natives et des services associés au milieu,
- Limiter les dépenses ultérieures de gestion des sites.

Comment ?

- Identifier les EEE présentes dans les sites,
- S'appuyer sur les groupes de travail EEE pour une meilleure évaluation des risques locaux,
- Utiliser les données sur la biologie et l'écologie des EEE pour définir des protocoles de biosécurité à appliquer lors des interventions,
- Préciser dans les suivis ultérieurs les spécificités devant concerner les EEE,
- Partager les retours d'expérience et les bonnes pratiques,
- Former et sensibiliser l'ensemble des acteurs impliqués dans la restauration écologique, du maître d'ouvrage aux opérateurs de terrain.